
Face à la 5^e vague de coronavirus, le SNPTES a confiance en votre mobilisation

Alors que la France est dans la 5^e vague de l'épidémie de Covid-19 couplée à l'apparition du variant Omicron, le SNPTES alerte sur la nécessité **d'appliquer et de renforcer les gestes barrières** qui permettent de limiter la propagation du virus afin de protéger les personnels et usagers. Le Conseil scientifique réitère que le respect du port du masque, de l'hygiène des mains et l'aération des locaux a un impact fort sur la circulation du virus.

Le SNPTES insiste, bien qu'arrivant en période hivernale, sur l'importance de l'aération, qui permet de freiner efficacement la propagation de l'épidémie en diluant dans l'air les particules des virus. Le taux maximal en CO2 doit être de 800 ppm dans tous les espaces communs ou de 600 ppm dans les espaces de restauration collective ou de convivialité. Ce taux doit être lisible par les usagers et les personnels.

Les **autotests** fournis par les établissements doivent être largement déployés et utilisés (même chez les populations vaccinées).

Enfin, le SNPTES rappelle que les établissements doivent faciliter l'accès à la vaccination et faciliter le recours au télétravail. Ses militants de terrain vous accompagneront en cas de difficulté, n'hésitez pas à les solliciter.

Choisy-le-Roi, le 9 décembre 2021